



Délai pour signaler un objet sinistré

Par **EIBecko**, le **14/10/2009** à **11:45**

Bonjour,

J'ai déposé dans une boutique un appareil électronique d'une valeur à neuf de 500€ pour réparations. La boutique a été victime d'un incendie et mon appareil a été détruit. Je voulais simplement savoir quelle était le délai pour faire marcher l'assurance et déclarer mon objet car : je n'ai pas su tout de suite qu'il y avait eu un problème et ensuite il m'a fallu pas mal de temps pour obtenir un duplicata de ma facture auprès de celui qui m'avait vendu l'appareil. Merci beaucoup de votre réponse. Cordialement. Manu